



SITOM des Vallées du Mont-Blanc
269 rue des Egratz
74190 PASSY

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Gestion des biodéchets des professionnels

03/2026

Version	Rédaction	Validation	Visa
VO – 17/03/2026	C SPRIET	I DESCAMPS	

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
1.1. CONTEXTE	3
1.2. AMBITIONS DE L'AMI	4
1.3. CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	4
2. ITEMS DU RÉPERTOIRE	5
2.1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU RÉPERTOIRE	5
2.2. RÉPERTOIRE DES ACTEURS AYANT MANIFESTÉ LEUR INTÉRÊT.....	5
2.2.1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :	5
2.2.2. PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION	5
2.2.3. TYPE DE SOLUTIONS PROPOSÉES.....	6
2.2.4. LOCALISATION DES DÉBOUCHÉS.....	6
2.2.5. MATURITÉ DU PROJET	6
2.2.6. APTITUDES PROFESSIONNELLES	7
3. PROCÉDURE DE DÉPÔT	7
3.1. CANDIDATS	7
3.2. TRANSMISSION DU DOSSIER	7

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc est un Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères basé à Passy, dont le territoire s'étend sur deux départements, la Haute-Savoie (74) – pour la grande majorité – et la Savoie (73), pour un total de 20 communes.



Situé au cœur des montagnes, le territoire évolue entre zones rurales et centres urbains, et est marqué par une forte attractivité touristique.

Dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets, les collectivités adhérentes au SITOM ont choisi de déployer le compostage individuel et partagé sur le territoire.

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc a la compétence Prévention et Traitement des déchets pour ses trois EPCI membres. A ce titre, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc a la charge du déploiement du compostage sur son territoire, en particulier pour :

- Le compostage individuel (jardin des particuliers) ;
- Le compostage collectif, en pied d'immeuble et dans les établissements publics ou privés ;
- Le compostage de quartier pour le secteur de la Ca Arlysère.

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc intervient auprès des établissements publics ou privés qui en font la demande pour le diagnostic, l'installation et le suivi des sites de compostage. La gestion quotidienne du site reste la responsabilité de l'établissement lui-même.

1.2. AMBITIONS DE L'AMI

Afin de recenser les acteurs en capacité ou ayant en projet d'apporter une solution de gestion des biodéchets produits par les professionnels de son territoire, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Cet AMI a pour objet d'identifier des porteurs de projet en activité ou souhaitant développer des activités sur la gestion des biodéchets, de manière complémentaire au service public actuellement déployé. Ces porteurs de projet peuvent être sous un statut associatif ou entrepreneurial.

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc ambitionne ainsi de :

- Lister les porteurs de projet en capacité de collecter séparément les biodéchets des établissements publics ou privés de son territoire ;
- Définir les modalités de traitement et les débouchés des biodéchets collectés par ces porteurs de projet ;
- Connaitre, le cas échéant, les compétences techniques de ces porteurs de projet, en particulier les qualifications professionnelles ;
- Identifier les périmètres d'activité possibles de ces porteurs de projet.

Il est expressément spécifié que le Répertoire des acteurs ayant manifesté leur intérêt sera diffusé par le SITOM des Vallées du Mont-Blanc :

- Lors d'éventuelles campagnes de communication destinées aux professionnels produisant des biodéchets en quantités substantielles, non pris en charge par le service public de gestion des déchets ;
- aux établissements publics ou privés qui en feront la demande.

Cet AMI ne constitue **ni un marché public, ni une concession, ni une délégation de service public** au sens du **Code de la commande publique**.

Il a pour seul objet de **recueillir une liste d'acteurs en activité ou ayant un projet de collecte ou de valorisation des biodéchets, hors service public**.

Aucune contrepartie financière ne sera versée par la collectivité au(x) porteur(s) de projet référencé(s).

La présente procédure ne crée aucun droit ou engagement contractuel pour la collectivité envers les candidats.

1.3. CALENDRIER DE LA PROCEDURE

Le calendrier indicatif de l'AMI est le suivant.

Publication de l'AMI	21 avril 2026
Clôture des candidatures	29 mai 2026 12h
Diffusion du répertoire	8 juin 2026
Actualisation de l'AMI	Annuelle

2. ITEMS DU REPERTOIRE

2.1. DESCRIPTION GENERALE DU REPERTOIRE

Il est demandé aux candidats à l'AMI de spécifier les données listées au §2.2.

Il est demandé aux candidats de ne pas renseigner de contacts personnels et de spécifier si une donnée doit rester confidentielle.

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc se réserve la possibilité de contacter les candidats afin de mettre à jour leurs informations listées au §2.2.

Les candidats sont libres de communiquer à tout moment au SITOM des Vallées du Mont-Blanc d'éventuelles mises à jour de leurs données précédemment transmises.

Le répertoire fera l'objet d'une actualisation annuelle pour permettre à de nouveaux entrants de se faire connaître.

Les données collectées font l'objet d'un traitement par le SITOM des Vallées du Mont-Blanc pour la gestion de son répertoire d'acteurs. Elles sont conservées 3 ans. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à l'adresse contact@sitom.fr.

2.2. REPERTOIRE DES ACTEURS AYANT MANIFESTE LEUR INTERET

2.2.1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Nom de la structure		
Contact téléphonique		<i>Préciser si cette donnée est confidentielle</i>
Courriel		<i>Préciser si cette donnée est confidentielle</i>
Site internet		

2.2.2. PERIMETRE D'INTERVENTION

Secteur	Oui	Non	En projet dans l'année	Remarques
Les Contamines-Montjoie - St Gervais les Bains (hors secteur du Fayet)				
Cordon - Combloux				
Megève - Demi-Quartier – Praz sur Arly				
Passy (bas de vallée)				
Passy (haut de vallée)				
Sallanches, Domancy, Le Fayet (St-Gervais), l'Abbaye (Passy)				
Vallorcine – Argentières - Chamonix Nord				
Chamonix Sud- Les Houches - Servoz				
Val d'Arly : La Giettaz Flumet St Nicolas la Chapelle Crest-Voland Cohennoz				

Secteur	Oui	Non	En projet dans l'année	Remarques
Notre-Dame-de-Bellecombe				

2.2.3. TYPE DE SOLUTIONS PROPOSEES

Solutions proposées	Oui	Non	En projet dans l'année	Remarques
Accompagner un projet et installation de sites de compostage autonomes en établissement				
Prestation de suivi de site de compostage : réalisation des opérations de manutention, de surveillance des sites actifs				
Collecte de biodéchets d'un établissement et transport pour compostage				
Collecte de biodéchets pour traitement par méthanisation				
Apport de matière carbonée (broyat de bois) sur les sites de compostage				
Autre:				

2.2.4. LOCALISATION DES DEBOUCHES

Débouchés	Oui	Non	Remarques
La matière issue du traitement des biodéchets est valorisée sur le territoire du SITOM			
La matière issue du traitement des biodéchets est valorisée hors territoire du SITOM			
Je ne suis pas en mesure de connaître le débouché de la matière issue du traitement des biodéchets			
Les biodéchets collectés sont valorisés sous forme de compost			
Les biodéchets collectés sont valorisés sous forme de méthane et de digestat			
Je ne dispose actuellement pas de solution de valorisation des biodéchets.			

2.2.5. MATURITE DU PROJET

Maturité	Oui	Non	Remarques
Mon projet est mûr, actuellement déployé ou prêt à être déployé			
Mon projet est en cours de finalisation, il sera opérationnel dans moins de 6 mois			
Mon projet est en cours de construction, il sera opérationnel dans plus de 6 mois.			

2.2.6. APTITUDES PROFESSIONNELLES

Nombre de personnes du projet maitre-composteur	
Nombre de personnes du projet guide-composteur	
Qualifications autres en lien avec la gestion des biodéchets:	

3. PROCEDURE DE DEPOT

3.1. CANDIDATS

Peuvent candidater au présent Appel à Manifestation d'Intérêt les organismes suivants :

- Toutes les associations de droit français ;
- Les entreprises et micro-entreprises ;
- Toutes les structures d'Economie Sociale et Solidaire et Sociétés coopératives.

Dans le cas d'une réponse en groupement, un coordinateur doit être désigné. L'organisation du groupement et les rôles de chaque acteur seront décrits dans le dossier de candidature. Les porteurs de projets doivent être en mesure d'intervenir techniquement sur le territoire du SITOM dans le respect de la réglementation française.

3.2. TRANSMISSION DU DOSSIER

Les candidats sont invités à télécharger l'ensemble des pièces constituant le présent AMI sur le site du SITOM de Vallées du Mont-Blanc ou sur simple demande à l'adresse suivante : contact@sitom.fr

Le dossier de réponse à l'AMI devra comporter les éléments suivants :

- Une lettre adressée à Mme la Présidente décrivant l'activité de la structure ;
- Le « dossier de renseignements », dûment complété en ligne : <https://forms.gle/HTX4R9PBsLkLDQNV9> ou en format PDF ;
- Un justificatif d'activité (inscription au registre des associations, extrait du K-Bis ou numéro d'auto-entrepreneurs).

Les dossiers doivent obligatoirement être transmis complets par voie dématérialisée avant le 29 mai 2026 à 12h, à l'adresse suivante : contact@sitom.fr. Un accusé de réception doit être demandé pour attester du bon envoi du dossier.

Toute demande complémentaire d'information relative à l'AMI sera envoyée par mail à l'adresse suivante : adjointe.dir@sitom.fr

En cas de nécessité de confidentialité stricte, les candidats sont invités à indiquer dans leur dossier les informations qu'ils souhaitent maintenir strictement confidentielles.